



**PRÉFET
DE LA CORSE-
DU-SUD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau du cabinet

FEUILLE DE ROUTE RÉGIONALE CORSE MILDECA 2023-2027

La stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives pour la période 2023-2027 cible l'usage de produits psychoactifs comme le tabac, l'alcool, la drogue, les jeux d'argent et de hasard mais également l'usage excessif des écrans.

Les addictions représentent en Corse un réel problème de santé publique dont les impacts sont multiples : à la fois sanitaires, économiques, sociaux et humains.

Une coordination des politiques publiques sur ce sujet est dès lors indispensable. Elle suit un objectif de réduction de ces comportements addictifs.

Il convient d'appréhender les consommations addictives comme un facteur qui favorise les inégalités sociales. À cet égard, une attention particulière doit donc être portée aux personnes vulnérables au sens large.

Dans ces conditions et à la suite de la publication de la stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives, une feuille de route conjointe aux services de l'État présents dans les deux départements de la Corse doit permettre sa mise en œuvre locale.

Cette feuille de route présente un diagnostic régional des conduites addictives et établit cinq objectifs stratégiques pour l'action des services de l'État en Corse.

Les crédits de la MILDECA viendront soutenir les projets des partenaires publics et privés qui suivront les objectifs définis ci-dessous.

DIAGNOSTIC RÉGIONAL

En Corse, la consommation de tabac est plus élevée que dans les autres régions.

En France, la part de décès attribuables au tabagisme est en moyenne de 13 % (6,9 % chez les femmes et 19,3 % chez les hommes). En Corse, cette moyenne s'élève à 15,5 % avec 8 % des décès toutes causes chez les femmes et 23 % chez les hommes (Santé Publique France, 2021). La réduction de la consommation et le respect de l'interdiction de vente aux personnes mineures sont par conséquent des objectifs clés pour abaisser le taux de mortalité lié au tabac.

Les jeunes sont particulièrement touchés par es risques liés à l'alcool.

Ces derniers sont 94 % à avoir expérimenté l'alcool avant ou à l'âge de 17 ans. C'est le taux le plus important de toutes les régions de France (Santé Publique France, 2020).

En outre, les contextes festifs particulièrement fréquents en Corse du fait de l'augmentation conséquente de touristes durant la période estivale sont accidentogènes, l'alcool restant l'une des principales causes des accidents de la route.

Une consommation de drogue en Corse, légèrement en dessous des moyennes nationales, mais qui reste inquiétante.

Toutes les générations sont concernées par l'usage des stupéfiants, avec une surreprésentation des 30-49 ans (52 % des consommateurs).

Comme pour l'alcool, la Corse connaît un pic de consommation de stupéfiants en saison estivale.

En France, les données de passage aux urgences (OSCOUR) montrent une augmentation des consommations de cocaïne depuis plusieurs années, quelle que soit sa forme. Elle est portée par la démocratisation de son usage et la diversification des profils des consommateurs.

Entre 2010 et 2022 ce sont 23 335 passages aux urgences qui ont été enregistrés en lien avec la cocaïne (75 % d'hommes, âge médian de 32 ans).

En 12 ans, le taux de passage a été multiplié par plus de 3 en passant de 8,6 à 21,2/100 000 passages.

Les jeux d'argent et de hasard sont des facteurs de risques importants de surendettement, d'isolement ou encore de délits.

Les Français ont parié la somme record de 615 millions d'euros au cours de la coupe du monde de football 2022.

En moyenne, les jeunes joueurs sont de plus en plus concernés et commencent à jouer à 13 ans et 3 mois. En 2021, 78,4 % des 15-17 ans ont déjà pratiqué des jeux de grattage.

La Corse est particulièrement concernée : c'est la région où les parents financent le plus la pratique de leurs enfants. 45,7 % des jeunes jouent avec leur mère, 35,7 % avec leur père et 23,6 % jouent avec le compte d'un parent qui a donné son accord (Corse-Matin, 14 janvier 2023).

Pratiquer plusieurs types de jeux est devenu très fréquent : deux joueurs sur trois ont ainsi déclaré avoir réalisé une mise sur deux activités distinctes (enquête OFDT). En 2021, 33 % des joueurs seraient des joueurs à risque excessif et 22 % à risque modéré.

En cas de pratique excessive, le joueur devient incapable de limiter la place du jeu dans sa vie, qui finit par devenir le centre de son existence, au détriment de toutes les autres formes d'activités, entraînant une suite d'effets tels que le surendettement ; des délits tels que le vol, l'abus de confiance, la falsification de chèques ; la réduction des relations sociales, amicales et familiales ; la répercussion sur l'équilibre alimentaire ou le sommeil ou encore la souffrance psychique rattachée à l'utilisation des jeux (tristesse, anxiété, agressivité).

L'ultra consommation des écrans chez les jeunes inquiète.

Suite aux restrictions qui ont pu découler de la crise sanitaire, de plus en plus de jeunes ont une utilisation excessive des écrans. L'association Addictions France a constaté, qu'en Corse, de plus en plus de parents sollicitent ses services, soucieux des répercussions sur leurs enfants.

Selon l'enquête « Les Français et le jeu vidéo » réalisée par le Syndicat des Éditeurs de Logiciels de Loisirs et Médiamétrie en 2022, le jeu vidéo est un loisir plébiscité de façon régulière par 95 % des 10-17 ans. Les joueurs reçus à Ajaccio et Bastia par Addictions France sont de plus en plus jeunes.

Ces vulnérabilités historiques sont aujourd'hui renforcées par l'accessibilité croissante des produits et par le développement des pratiques de poly-consommations.

Pour répondre à ces enjeux régionaux, la feuille de route régionale se décline en cinq objectifs stratégiques déclinant localement la stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives.

LES AXES STRATÉGIQUES

OBJECTIF N°1 :

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE DISPOSITIFS DE RÉDUCTION DES RISQUES ET DES DOMMAGES : ACTIONS EN MILIEU FESTIF

La Corse connaît une très importante hausse de sa fréquentation liée au tourisme.

En 2022, plus de 8 millions de personnes qui sont arrivées et reparties de la région. 75 % d'entre elles ont voyagé entre le mois mai et le mois de septembre. Une vigilance accrue sera de ce fait portée aux enjeux liés à la saison estivale et aux événements festifs qui l'accompagnent.

Pour le bien-être et la tranquillité publique et afin d'éviter au maximum tout type de trouble à l'ordre public, des actions devront ainsi être déployées sur les lieux de fêtes, lieux de festivals et en zone touristique.

- Le développement des actions de lutte contre le tabagisme et la consommation d'alcool.

Les municipalités qui accueillent des événements festifs seront encouragées à adopter des chartes de prévention et de lutte contre le tabagisme et la consommation d'alcool. Des partenaires privés organisateurs d'événements pourront être associés à des actions de communication.

- L'accès à des boissons non alcoolisées devra être facilité.

Cet objectif pourra se traduire par de la mise à disposition gratuite d'eau ou par de la vente de boissons non alcoolisées à des prix accessibles et inférieures à ceux des boissons alcoolisées.

Il s'agira également de respecter et faire respecter la réglementation des *happy hours*.

En effet, si les débitants proposent, pendant une période définie, des boissons à base d'alcool à prix réduit, ils doivent également proposer à prix réduit des boissons non alcoolisées.

- Une attention particulière sera portée au protoxyde d'azote dit « gaz hilarant ».

Son usage détourné est une pratique à risques de plus en plus répandue en milieu festif et notamment sur l'île bien que la vente en soit interdite auprès des mineurs dans tous les commerces, et auprès de tous dans les débits de boissons et de tabac.

Plusieurs dizaines de cas graves ont été rapportés au cours des deux dernières années. Il s'agit ainsi de poursuivre un travail de sensibilisation et d'information auprès des collégiens, lycéens et étudiants.

OBJECTIF N°2 :

CONTINUER DE RENFORCER LA PRÉVENTION ET D'AGIR SUR LA PRÉCOCITÉ DES CONSOMMATIONS : DOTER CHACUN DE LA LIBERTÉ DE CHOISIR

- Élaboration de campagnes d'information et de prévention sur les risques encourus.

Ces informations devront être adaptées de par leur contenu aux différents publics cibles.

Nous rappelons ici que les adolescents, les jeunes adultes et les personnes vulnérables (personnes en situation précaire, personnes en situation de handicap, jeunes sous main de justice...) constituent le public cible prioritaire.

Ces campagnes auront pour objectif de renforcer les compétences psychosociales des jeunes via par exemple de la communication sur les réseaux sociaux, de favoriser le changement de comportement par du marketing social entre autres, et de développer les actions de soutien des compétences parentales.

Ces campagnes d'information, qui seront conduites et poursuivies en lien avec les services de l'Éducation nationale mais aussi hors milieu scolaire notamment dans les centres sociaux, permettront de doter chacun de la liberté de choisir et de prévenir ainsi les comportements à risque.

Celles-ci devront également prendre la forme de soutien et de renforcement des compétences parentales, de dispositif médico-social spécialisé, de sensibilisation des professionnels de santé aux premiers secours...

- Développer le dispositif TAPAJ (travail alternatif payé à la journée).

Ce dispositif cible les jeunes en errance âgés de 16 à 25 ans, en situation précaire et ne pouvant prétendre au RSA, afin de faciliter leur entrée dans les dispositifs d'insertion de droit commun qui ne leur sont pas accessibles directement compte tenu de leur mode de vie et de l'usage de produits psychoactifs.

- Sensibiliser les associations étudiantes sur leurs responsabilités et les risques existants.

Pour le bien-être et l'émancipation des étudiants, il est primordial que les événements festifs se déroulent sans accident et que les risques soient anticipés et prévenus.

Ces risques festifs prennent de multiples formes : alcoolisation massive, violences physique et/ou sexiste et sexuelles, discriminations, défaut d'accessibilité, soumission chimique, risques routier, etc.

Des actions en ce sens pourront être mises en œuvre en se rapprochant des services de vie étudiante et/ou des services de santé universitaire.

OBJECTIF N°3 :

LUTTER CONTRE LA DÉPENDANCE AUX RÉSEAUX SOCIAUX ET L'USAGE PROBLÉMATIQUE DES ÉCRANS

En 2020, les foyers français sont équipés de 6,4 écrans en moyenne (étude Médiamétrie). Un chiffre en importante hausse. S'ils semblent anodins et adoptés par tous, les écrans peuvent entraîner une addiction, notamment en cas de surexposition. Il peut s'agir de l'écran d'un smartphone, d'un ordinateur, d'un téléviseur ou encore d'une tablette.

- L'hyper consommation des écrans sera donc à surveiller.

Si pour la plupart des usagers, la consommation de jeux vidéo reste occasionnelle, pour certains publics la situation nécessite un accompagnement. L'hyper consommation d'écrans est très souvent la manifestation d'un mal-être.

Les réseaux sociaux et messageries instantanées qui se concentrent majoritairement sur les smartphones, facilitent une connexion en tout lieu et à tout moment de la journée. Ces nouvelles pratiques modifient les modes de socialisation, loisirs, pratiques professionnelles, etc. À tout âge, des risques peuvent être associés aux usages numériques excessifs.

- Mettre en place des actions en milieu scolaire et vers la parentalité

Pour les enfants et les adolescents, le temps passé devant un écran peut empiéter sur des apprentissages essentiels à leur développement physique, psychique et social. Un usage excessif peut avoir des conséquences sur le développement du cerveau des enfants, leur apprentissage des compétences fondamentales et leur capacité d'attention. Afin de protéger les enfants et leur bien-être, l'entourage doit être vigilant et s'assurer du bon usage des écrans. Les enfants comme l'entourage devront donc être sensibilisés.

OBJECTIF N°4 :

VEILLER A UN MEILLEUR RESPECT DE LA LOI ET DE L'INTERDICTION DE VENTE AUX MINEURS, ENCADRER STRICTEMENT LA PUBLICITÉ DES PRODUITS À RISQUE

- Rappeler l'interdiction de vente aux mineurs du tabac et de l'alcool.
- Encadrer la publicité des produits à risque en identifiant, grâce à des dispositifs d'observation, les infractions en particulier en ligne et en renforçant les contrôles (placements de produits, influenceurs...).

En ce sens, il peut être envisagé d'instaurer des zones physiques (abords des établissements scolaires) et en ligne (sites ou réseaux fréquentés par une proportion significative de mineurs) sans publicité.

De même, il est imaginable de rénover les dispositifs de formation des débitants de tabac et d'alcool mais aussi des produits de vapotage, du protoxyde d'azote (comme évoqué plus haut) et des jeux d'argent et de hasard afin de faire respecter l'interdiction de vente aux mineurs.

L'objectif est d'atteindre un « vivre ensemble sans produit psychoactif » en accélérant le déploiement des espaces sans tabac spécialement dès lors qu'ils sont fréquentés par des enfants.

Ces objectifs pourront être déclinés via des partenariats avec les maires de chaque département ou encore par des échanges avec les représentants des débits de boissons en commission de débit de boissons.

Les collectivités locales désireuses de se mobiliser sur ces projets pourront être accompagnées dans l'encadrement de la démarche.

- Contrôler les points de vente au détail et lieux de consommation.

Le nombre d'opérations de contrôles, de services et collectivités partenaires ou encore de point de vente et de consommation ciblés resteront à définir.

OBJECTIF N°5 :

SOUTENIR LA MISE EN ŒUVRE DE PROGRAMME DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION A LA THÉMATIQUE ADDICTIVE

- Proposer des actions de sensibilisation et de formation aux professionnels et aux volontaires.

Il s'agira de permettre une amélioration des prises en charge.

L'objectif est d'atteindre les professionnels de différents secteurs (éducatif, sportif, sanitaire et social) dans le but de créer un renforcement global des bonnes pratiques et d'assurer à chaque usager une prise en charge adaptée.

- Amplifier la sensibilisation et la mobilisation des professionnels de santé de premier secours sur le repérage et la prise en charge des addictions et faire développer aux infirmiers des pratiques avancées liées à l'addiction, l'aide à distance, la prévention, le repérage et la prise en charge pendant la grossesse ou encore l'orientation des patients vers des structures spécialisées.

Une attention particulière sera portée aux zones rurales.

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Danyl AFSOUD

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE

Le chef de projet régional réunira chaque année un comité de pilotage. Ce dernier associera le chef de projet départemental MILDECA ainsi que les partenaires régionaux : ARS, rectorat, PJJ, SPIP, douanes... Il devra faire le point sur la mise en œuvre du dispositif régional, sur les activités départementales ainsi que sur les difficultés ou nouveaux enjeux identifiés.

Il établira un bilan ainsi que des recommandations concrètes d'adaptation et d'amélioration de la mise en œuvre de la feuille de route à court, moyen et long terme.